

**INFRACTION À LA *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL* :  
CRAWFORD METAL CORPORATION REÇOIT UNE AMENDE DE 70 000 \$**

OAKVILLE, ON – Crawford Metal Corporation, distributeur de produits manufacturés en acier, établi à North York en Ontario et possédant une usine à Burlington en Ontario, a été condamné, le 13 octobre 2006, à payer une amende de 70 000 \$ pour avoir enfreint la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Un jeune employé a subi de graves blessures en raison de l'infraction.

Le 7 mars 2005, un travailleur marchait entre des piles de barres métalliques en paquets lorsque l'une des piles a basculé et est tombée sur celui-ci. La pile contenait cinq paquets, chacun mesurant 6,1 mètres (20 pieds) de long et pesant environ 2 948 kilogrammes (6 500 livres). Le travailleur a subi de graves blessures dans la partie inférieure du corps, notamment des fractures à la cheville, aux deux jambes et au pelvis, de même que des contusions dans la région du dos. L'incident s'est produit à l'usine de l'entreprise, au 1091 Heritage Road, à Burlington.

Crawford Metal Corporation a plaidé coupable, en sa qualité d'employeur, d'avoir négligé de s'assurer que les matériaux étaient rangés de façon à ne pas basculer, comme l'exige l'alinéa 45(b)i) du règlement relatif aux établissements industriels. L'entreprise a ainsi contrevenu à l'alinéa 25(1)c) de la Loi.

L'amende a été imposée par M. Richard LeDressay, juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario siégeant à Oakville. La cour a également imposé la suramende de 25 p. 100 qui est prévue par la *Loi sur les infractions provinciales*. La suramende est affectée à un compte spécial du gouvernement provincial qui sert à aider les victimes d'un crime.

-30-

Renseignements :  
Lionel Tona  
Ministère du Travail  
416 326-1407

Line Forestier  
Avocate de la Couronne  
Direction des services juridiques  
Ministère du Travail  
416 326-7987

Renseignements généraux

**Lieu :** Cour de justice de l'Ontario  
1225 Trafalgar Road, Salle d'audience n° 5  
Oakville (Ontario)

**Juge :** M. Richard LeDressay, juge de paix

**Date / heure :** Le 13 octobre 2006 à 10 h

**Défendeur :** Crawford Metal Corporation

**Affaire :** Infraction à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

*Also available in English*

[www.labour.gov.on.ca](http://www.labour.gov.on.ca)